

Vous êtes témoin d'une pollution dans le cours d'eau ?

Que faire ?

Personne à prévenir :

- La mairie concernée
- La préfecture (standard fonctionnel en dehors des heures ouvrées)
 - o Lot-et-Garonne :
 - 05 53 77 60 47
 - 06 85 30 11 90 (numéro d'astreinte)
 - o Gironde : 05 56 90 60 60
- Le SDIS 47/33 : 18
- La gendarmerie : 17 (pour constater les faits en cas de risque majeur)
- L'Agence Régionale de Santé : 0 809 400 004 (joignable hors heures ouvrées) / 05 53 98 83 58 (joignable sur les heures ouvrées) (à joindre selon la gravité de la pollution)
- Direction Départemental des Territoires (DDT) :
 - o Lot-et-Garonne : 05 53 69 34 31 (joignable sur les heures ouvrées)
 - o Gironde : 05 47 30 51 79 (joignable sur les heures ouvrées)
- L'Office Français de la Biodiversité (OFB) du Lot-et-Garonne ou de Gironde chargée de la police de l'eau :
 - o OFB 47 : 05 53 88 69 05 (joignable sur les heures ouvrées)
 - o OFB 33 : 05 57 74 10 24 (joignable sur les heures ouvrées)
- Le SMATGM : 07 84 92 91 86



Informations à communiquer : localisation précise, nom du cours d'eau, origine de la pollution (si connue), identification des nuisances (couleur, odeur etc), comportement des poissons etc.

Personnes équipées pour la dépollution des cours d'eau :

- Lecourt TP géré par M. Lecourt : 06 15 30 62 59
- La Populaire gérée par M. Dubernet : 06 87 87 81 14 58 (numéro d'astreinte)

Actions possibles à mettre en place :

Mise en place le plus rapidement possible d'un filtre dans le cours d'eau en attendant l'arrivée des personnes compétentes :

- Bottes de paille
- Géotextile
- ➔ A placer sur toute la largeur d'écoulement de l'eau